|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** | | |
| Circulaire administrative  **CACE/1074** | | 29 août 2023 |
|  | | |
|  | | |
| **Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT** | | |
|  | | |
| Objet: | **Commission d'études 3 des radiocommunications (Propagation des ondes radioélectriques)**  **– Proposition d'approbation d'un projet de Recommandation UIT-R révisée** | |
|  |
|  |
|  | | |

À sa réunion tenue le 2 juin 2023, la Commission d'études 3 des radiocommunications a décidé de demander l'adoption par correspondance d'un projet de Recommandation UIT-R révisée, conformément au § A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT-R 1-8. La Recommandation a à présent été adoptée par la Commission d'études 3 et la procédure d'approbation prévue au § A2.6.2.3 de la Résolution UIT‑R 1-8 doit être appliquée. Le titre et résumé du projet de Recommandation figurent dans l'Annexe de la présente lettre. Un État Membre qui soulève une objection au sujet de l'approbation d'un projet de Recommandation est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection.

Comme indiqué dans la Circulaire administrative [CACE/1066](https://www.itu.int/md/R00-CACE-CIR-1066/en) en date du 21 juin 2023, la période de consultation pour l'adoption de la Recommandation a pris fin le 21 août 2023.

Compte tenu des dispositions du § A2.6.2.3 de la Résolution UIT-R 1-8, les États Membres sont priés de faire savoir au Secrétariat ([brsgd@itu.int](mailto:brsgd@itu.int)), au plus tard le 29 octobre 2023, s'ils approuvent ou non les propositions ci-dessus.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats de la présente consultation seront communiqués dans une Circulaire administrative et la Recommandation approuvée sera publiée dans les meilleurs délais (voir: <http://www.itu.int/pub/R-REC>).

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments du projet de Recommandation mentionné dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat dans les meilleurs délais. La politique commune en matière de brevets de l'UIT‑T/UIT‑R/ISO/CEI est disponible à l'adresse: [http://www.itu.int/ITU‑T/dbase/patent/patent-policy.html](http://www.itu.int/ITU-T/dbase/patent/patent-policy.html).

Mario Maniewicz  
Directeur

**Annexe**: Titre et résumé du projet de Recommandation

**Document:** Document 3/127(Rév.1)  
Ce document est disponible en format électronique à l'adresse: <https://www.itu.int/md/R19-SG03-C/en>.

Annexe  
  
Titre et résumé du projet de Recommandation adopté   
par la Commission d'études 3 des radiocommunications

Projet de révision de la Recommandation UIT-R P.452-17 Doc. 3/127 (Rév.1)

Méthode de prédiction pour évaluer les brouillages entre stations situées à la surface de la Terre à des fréquences supérieures à 100 MHz environ

– Le modèle de gain de surélévation en présence d'un groupe d'obstacles au niveau du terminal est remplacé par une méthode de calcul de l'affaiblissement dû à des groupes d'obstacles fondée sur le profil de hauteur des groupes d'obstacles le long du trajet, ce qui permet d'assurer une cohérence entre les Recommandations UIT-R P.452 et UIT‑R P.1812‑6 pour ce qui est de la modélisation de l'affaiblissement dû à des groupes d'obstacles. Cette révision comprend une indication tirée de la Recommandation UIT‑R P.526, selon laquelle il convient de faire preuve de prudence lorsque le groupe d'obstacles local se trouve à proximité des terminaux.

– La méthode de prévision de la propagation par diffusion troposphérique est alignée sur la méthode tirée de la Recommandation UIT-R P.617-5. Cette révision s'inscrit dans le cadre de la révision simultanée des méthodes de prévision de la propagation par diffusion troposphérique figurant dans les Recommandations UIT-R P.1812-6 et ITU-R P.2001-4.

– La totalité de la Section 5 est remplacée par un nouveau modèle de diffusion par les hydrométéores.

Cette révision comprend en outre l'ajout des sections «Abréviations/Glossaire» et «Recommandations et Rapports UIT-R connexes».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_